



INTERDÉPENDANCES ET COLLABORATIONS DANS LES SYSTÈMES AGRO-ALIMENTAIRES : PENSER L'AUTONOMIE EN AGRICULTURE AU-DELÀ DE L'AGRICOLE

Jérémie Forney

Auteur

Jérémy Forney

Jérémy Forney est professeur assistant à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Il concentre son attention de chercheur et d'enseignant sur les rapports complexes que construisent les sociétés avec leur environnement naturel dans le cadre de la production, la transformation, le commerce et la consommation d'aliments, et à leurs enjeux politiques, économiques et environnementaux.

jeremie.forney@unine.ch

© 2020 by the author

Résumé

Prenant le contre-pied d'une vision individualiste de l'autonomie, de nombreuses pratiques de collaboration se déploient dans les mondes agricoles avec pour but notamment de faire gagner en autonomie les agriculteurs qui les portent. Ces actions rappellent que le contraire de l'indépendance est la dépendance, et non l'interdépendance (Emery 2015) et que l'autonomisation passe souvent par l'engagement collectif. Que se soient dans leurs manifestations classiques, sous formes de coopératives agricoles (par ex. Gray and Stevenson 2008) ou dans leurs développements plus marginaux, dans les interstices (par ex. van der Ploeg 2008), la recherche a largement documenté ces pratiques. La plupart de ces travaux ont concentré leur regard et leurs analyses sur une approche somme toute corporatiste de l'autonomisation : il s'agissait d'analyser et de penser comment des collectifs d'agriculteurs – certes à différentes échelles, mais toujours en tant que groupe professionnel – s'engageaient pour renforcer leur position au sein d'un système économique et politique défavorable. D'une certaine manière, tout se passe comme si l'autonomie des agriculteurs était une question d'agriculteurs et d'agriculteurs uniquement. Depuis quelques temps, l'émergence et l'explosion de la recherche sur les systèmes alimentaires alternatifs a ouvert de nouvelles perspectives qui décloisonnent la question de l'autonomisation pour la réinsérer dans des processus collectifs plus large et diversifiés (par ex. Le Velly 2017). Dans cette présentation, je souhaite revenir sur cet élargissement de la dimension collective de l'autonomisation en agriculture, en recourant à deux exemples concrets tirés du contexte suisse. Premièrement, l'agriculture contractuelle de proximité, illustrées par le cas de « Notre Panier Bio », permettra de creuser les questions d'autonomisation au sein des systèmes alternatifs, en mettant en lumière les compromis nécessaires et l'acceptation des contraintes comme clé d'une autonomisation plus large. Deuxièmement, l'exemple d'une collaboration régionale autour d'une marque de fromage (Schabziger) dans le Canton de Glaris, entre agriculteurs et industriels, ouvrira la discussion sur les phénomènes de collaboration et d'interdépendance au sein de filières industrialisées, dans la perspective de l'autonomisation des agriculteurs. Ce parcours demandera, chemin faisant, de revenir sur une définition et une conceptualisation de l'autonomie en agriculture qui permettent de saisir la multiplicité des pratiques et des processus qui s'y rapporte.

Mots-clefs

autonomy / autonomie

agrifood systems / système agro-alimentaire

alternative food networks / système alimentaires alternatifs

co-operatives / coopérative

Remerciements / Remarques

Mes remerciements vont à Marion Fresia et Julien Vuilleumier d'une part et à Isabel Häberli de l'autre, pour les excellentes collaborations dans le cadre de nos recherches communes, respectivement le projet « Alternative agro-food networks: innovative integration of sustainable eating habits and food production? » du Programme National de Recherche 69 (Fonds national suisse de la recherche scientifique, no 145163) et le projet « Filières alternatives dans la production laitière: reconfiguration des réseaux et autonomisation des producteurs » (Fonds national suisse de la recherche scientifique, no 142481).

Ce papier est construit sur les données empiriques récoltées lors de ces deux projets et développent certains des axes d'analyses élaborés en commun. Toutefois, j'assume l'entière responsabilités pour le contenu de cet article qui a été écrit originellement dans le cadre des journées d'études organisées par le collectif Sciences Sociales et Agricultures à Dijon les 25-26 novembre 2019. Je remercie particulièrement Nathalie Joly et Lucie Dupré pour l'invitation faite à y présenter mes travaux.

1. Introduction

Prenant le contre-pied d'une vision individualiste de l'autonomie, de nombreuses pratiques de collaboration se déploient dans les mondes agricoles avec pour but notamment de faire gagner en autonomie les agriculteurs qui les portent. Ces actions rappellent que le contraire de l'indépendance est la dépendance, et non l'interdépendance (Emery 2015) et que l'autonomisation passe souvent par l'engagement collectif. Que se soient dans leurs manifestations classiques, sous formes de coopératives agricoles (par ex. Gray and Stevenson 2008) ou dans leurs développements plus marginaux, dans les interstices (par ex. van der Ploeg 2008), la recherche a largement documenté ces pratiques. La plupart de ces travaux ont concentré leur regard et leurs analyses sur une approche somme toute corporatiste de l'autonomisation : il s'agissait d'analyser et de penser comment des collectifs d'agriculteurs – certes à différentes échelles, mais toujours en tant que groupe professionnel – s'engageaient pour renforcer leur position au sein d'un système économique et politique défavorable. D'une certaine manière, tout se passe comme si l'autonomie des agriculteurs était une question d'agriculteurs et d'agriculteurs uniquement. Depuis quelques temps, l'émergence et l'explosion de la recherche sur les systèmes alimentaires alternatifs a ouvert de nouvelles perspectives qui décloisonnent la question de l'autonomisation pour la réinsérer dans des processus collectifs plus large et diversifiés (par ex. Le Velly 2017). Dans cet article, je souhaite revenir sur cet élargissement de la dimension collective de l'autonomisation en agriculture, en recourant à deux exemples concrets tirés du contexte suisse. Premièrement, l'agriculture contractuelle de proximité (ACP), illustrée par le cas de « Notre Panier Bio », permettra de creuser les questions d'autonomisation au sein des systèmes alternatifs, en mettant en lumière les compromis nécessaires et l'acceptation des contraintes comme clé d'une autonomisation plus large. Deuxièmement, l'exemple d'une collaboration régionale autour d'une marque de fromage (*Glärner Schabziger*) dans le Canton de Glaris, entre agriculteurs et industriels, ouvrira la discussion sur les phénomènes de collaboration et d'interdépendance au sein de filières industrialisées, dans la perspective de l'autonomisation des agriculteurs. Ce parcours permettra de proposer un recadrage de la question de l'autonomie en agriculture pour y intégrer des acteurs au-delà de l'agricole et ouvrir la question alimentaire.

Je commencerai par replacer la question de l'autonomisation par la collaboration dans le cadre de la tradition coopérative qui a une longue histoire dans l'agriculture suisse. Cela me permettra d'introduire l'histoire plus récente d'une autre forme de coopération agricole, celle liée à l'ACP. Après avoir rapidement présenté les bases empiriques sur lesquelles se fondent cet article, je passerai à l'analyse des deux cas mobilisés, en portant une attention plus particulière aux pratiques coopératives et collaboratives qui les caractérisent, ainsi qu'au processus d'autonomisation qui en découlent. Enfin, je conclurai en mettant en évidence l'importance des acteurs non agricoles dans l'autonomisation des agriculteurs, ainsi que celui quelque peu ignoré de l'aliment, comme symbole et matérialisation de l'autonomie.

2. L'autonomie par la coopération : les coopératives en agriculture

Selon Dunn (1988: 85), les coopératives se particularisent par des caractéristiques propres qui reflètent dans trois principes généraux : une coopérative appartient à ses membres ; elle est contrôlée par ses membres ; elle bénéficie à ses membres. Malgré ces principes communs, on peut distinguer deux cadrages différents du mouvement coopératif en agriculture dans la littérature internationale.

Le premier comprend la coopérative comme une réponse stratégique à un changement important dans un contexte économique et les rapports de pouvoir qui le caractérisent. La forme coopérative est vue avant tout comme un projet économique commun. L'attention est donc principalement concentrée sur les formes concrètes de gouvernance

et la représentation des intérêts individuels des membres au sein du collectif. Par exemple, un sujet classique traité par cette littérature est celui du renforcement de la position stratégique des producteurs agricoles au sein d'une économie de marché, en confrontation plus ou moins directe avec des entreprises privées. Cet effort abouti souvent à des tensions entre les principes coopératifs décrits par Dunn (1985) et les logiques d'efficacité, d'expertise et de rentabilité, en particulier dans un contexte de compétition croissante sur des marchés de plus en plus globalisés. Ainsi, de nombreux auteurs (par ex.: Hogeland 2006) insistent sur les forces poussant les coopératives à évoluer vers des modèles entrepreneuriaux. D'autres décrivent les transformations dans les structures de gouvernance des coopératives et identifient de nouveaux modèles coopératifs (Bijman, Hanisch and van der Sangen 2014, Chaddad and Iliopoulos 2013, Chaddad and Cook 2004) qui redéfinissent les principes du contrôle et de la propriété par les membres, par exemple en intégrant des non-membres dans les organes dirigeants. Ce type d'approches à mener à la définition de coopératives modernes comme hybrides entre entreprise et coopérative classique (Chaddad 2012, Gray and Stevenson 2008, Spear 2011).

Le second cadrage présente la coopérative comme une alternative aux formes classiques d'entreprise capitaliste, et participant d'un mouvement de critique général de l'économie capitaliste. Ces approches accentuent les logiques économiques animant les coopératives décrites et reposant notamment les principes d'action collective, de partage et de collaboration, supposés produire des systèmes économiques plus équitables et durables (voir par exemple: Anderson et al. 2016, Gibson-Graham 2006, van der Ploeg 2008)

Les deux ensembles de littérature présentés ci-dessus semblent décrire des réalités empiriques bien différentes. D'une part des coopératives « classiques », engagées dans l'économie mainstream, et de l'autre des structures « alternatives » plus proches des mouvements sociaux que de l'économie de marché. Toutefois, au-delà de ces divergences au niveau des objectifs et des structures formelles, cet article se base sur l'hypothèse que les similarités entre les deux formes de coopérations ont trop souvent été ignorées ou sous-estimées. Je propose donc, plutôt que d'opposer les deux extrêmes d'un axe de la coopération en agriculture, de considérer que ces deux pans de la littérature illustrent en fait des mises en œuvre différentes, voire divergentes, de mêmes principes coopératifs, en particulier que tout deux reflètent une quête d'autonomie.

2.1. L'autonomie au cœur de la coopération

Toute institution économique se fonde sur des récits implicites ou explicites qui expriment ce que devrait être son rôle au sein de l'économie, quels sont ses objectifs et comment atteindre ces derniers. Pour les coopératives, un récit dominant a été formalisé par l'*International Cooperative Alliance* (ICA) qui définit une coopérative comme « une association autonome de personnes qui se sont volontairement rassemblées en vue de réaliser leurs aspirations et de satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, au travers d'une entreprise gérée de manière démocratique et détenue collectivement »¹. En sus, l'ICA définit une série de valeurs et principes centraux, qui sont censés englober l'extraordinaire diversité des réalités empiriques contenue dans le mouvement coopératif, allant d'entreprises multinationales à de micro-coopératives locales. Selon l'ICA, les valeurs coopératives sont l'entraide, l'auto-responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité et elles sont mises en pratique par le biais d'une série de principes, notamment l'adhésion volontaire, le contrôle démocratique, la participation économique, l'éducation et l'autonomie². Ainsi, dans l'idéologie et les récits

¹ Voir le site internet de l'ICA: <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative> [consulté le 06.11.2019]

² idem

du mouvement coopératif l'autonomie tient une place importante. On la retrouve explicitement comme un moyen de mettre en œuvre des valeurs, par l'autonomie et l'indépendance de la coopérative elle-même. Mais elle est aussi présente implicitement dans ces mêmes valeurs, notamment celle de l'auto-responsabilité, et dans d'autres principes comme celui du contrôle démocratique, qui reflète une volonté d'autonomisation collective des membres de la coopérative.

Au-delà des récits portés par le mouvement coopératif lui-même, la recherche qui s'est penchée sur le mouvement coopératif agricole a également souligné le rôle central de l'autonomisation. Tout d'abord, une approche historique démontre que de nombreuses coopératives agricoles ont émergées pour faire face à des situations de monopolistiques ou monopsoniques liées à l'industrialisation des systèmes agro-alimentaire. Un de leurs objectifs principaux a été le renforcement de la position des producteurs agricoles et la constitution de marchés alternatifs hors d'atteinte d'acteurs agro-industriels devenus par ailleurs surpuissants (e.g. Hogeland 2006). Cette autonomie économique est allée de pair avec un combat plus politique pour défendre le contrôle et la propriété de la coopérative par les membres. Le lien entre mouvement coopératif contemporain et lutte pour l'autonomie est souvent fait dans la sociologie rurale, mais une tension entre une compréhension collective une interprétation plus individualiste de l'autonomie se dessine clairement. De nombreuses études illustrent l'importance du fait d'être indépendant et son propre chef dans les constructions identitaires des agriculteurs (Droz 2001, Forney 2012, Gasson 1973, Mooney 1988, Niska, Vesala and Vesala 2012) et mettent ainsi l'emphase sur une définition individualisante de l'autonomie, susceptible de contrarier les processus de coopération et de collaboration (Roessler 2005). Toutefois, d'autres travaux, souvent plus récents et qui s'intéressent à des pratiques concrètes de collaboration agricole nuancent l'opposition faite entre autonomie individuelle et collective. Le travail de van der Ploeg (van der Ploeg 2008) place au cœur des luttes des nouvelles paysanneries une autonomisation par rapport acteurs dominants de l'économie globalisée. Certains travaux visent directement à déconstruire l'opposition entre autonomie individuelle et collective, notamment en montrant l'ancrage idéologique d'une compréhension individualiste de l'autonomie (Emery 2015) et démontrent au contraire que l'engagement collectif et coopératif permet aussi une forme d'autonomisation individuelle (Lucas and Gasselin 2018, Stock et al. 2014). Sur un plan plus théorique, la reconceptualisation de l'autonomie en agriculture (« farmer autonomy ») comme dimension dynamique et active proposées par Stock et Forney (Stock and Forney 2014) propose de considérer trois dimensions complémentaires : l'autonomie comme valeur identitaire, comme stratégie d'adaptation et comme tampon protecteur face aux incertitudes liées à l'activité agricole. L'autonomie est donc plus tant un état, mais un outil d'accomplissement personnel qui n'exclut en rien la collaboration ou les mobilisations collectives.

2.2. Les coopératives agricoles « classiques » en Suisse

Les coopératives agricoles ont une longue histoire en Suisse. Peut-être, les pratiques de gestion collective des certains ressources et infrastructures communes –pâturages communaux, bisses pour l'irrigation, etc. - dans les communautés rurales ont fourni un terreau historique fertile pour l'émergence de coopératives formelles et institutionnalisées au 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Ces premières coopératives pris forment autour de la construction de fromageries villageoises en plaine. Jusqu'alors, la production de fromage à pâte dure, de longue conservation, déjà exportée vers les pays voisins, était restreinte aux alpages d'été, alors que les terres de basse altitude étaient dédiées à la production vivrière et de fourrage pour l'hiver. La transformation et l'intensification des pratiques agricoles, avec notamment l'introduction de nouvelles cultures fourragères comme le trèfle, ont permis un développement progressif de la production fromagère dans des fromageries coopératives villageoises, propriétés

collectives des agriculteurs de la communauté locale. Au 19^{ème} siècle, la forme coopérative s'est imposée comme norme pour les investissements dans des infrastructures collectives en agriculture, au-delà du secteur fromager, également sous forme de coopérative d'achat et de vente. Progressivement, les coopératives locales se sont regroupées et fédérées en structure régionale et nationale. A titre d'exemple, en 1907, l'Union centrale des producteurs suisses de lait voit le jour en tant que fédération nationale des coopératives laitières. Avec le temps et l'industrialisation progressive des filières, le rôle des coopératives a de plus en plus été de défendre les intérêts et la position des agriculteurs dans leurs négociations avec des partenaires économiques de plus en plus puissants. Leur création fut même encouragée politiquement, notamment après la crise agricole qui frappa le pays à la fin du 19^{ème} siècle, suite à la libéralisation des importations de céréales d'Outre-mer. Au milieu du 20^{ème} siècle, comme le rapporte Massy (1956), la totalité de la production, du commerce et de la transformation du lait était organisée au sein de structures coopératives, autour de quelques 4400 coopératives locales. De manière intéressante, le développement de ces coopératives est allé de pair avec celui d'une industrialisation progressive du secteur agro-alimentaire. De nombreux acteurs de l'agro-industrie furent originellement créés sous forme de coopérative, ou d'entreprise privée contrôlées par les agriculteurs : usines de transformation laitière, moulins industriels, commerces de céréales, semenciers, etc.

Sous le régime protectionniste qui s'est stabilisé à l'Après-guerre, les coopératives agricoles devinrent d'influents acteurs politiques, intimement liées aux institutions agricoles dominantes. Pour donner un exemple tiré du secteur laitier, les coopératives travaillèrent main dans la main avec le gouvernement à la mise en place d'un système de quotas laitiers en 1977. Avec le changement de paradigme dans la politique agricole au tournant du 21^{ème} siècle, vers un modèle plus libéral, avec notamment le démantèlement du système des quotas laitiers en 2009, les coopératives ont perdu une part importante de leur pouvoir et de leur influence. Aujourd'hui, le nombre de coopératives est en baisse et les créations de nouvelles coopératives sont devenues des cas rares (Purtschert 2007). Fusions, concentrations et transformations en entreprises privées ont profondément changé le paysage de la coopération agricole. Dans le secteur laitier, les coopératives locales ont généralement disparu ou ont perdu leur rôle, notamment en lien avec la diminution du nombre de producteurs, la fermeture de petites structures de transformation et de collecte. De leur côté, les fédérations régionales ont dû faire face à une compétition féroce sur des marchés très tendus.

2.3. Un mouvement coopératif alternatif autour de l'alimentaire

En parallèle à cette histoire somme toute classique de la coopération en agriculture, des formes plus marginales de coopératives ont également émergé dans la Suisse des années 1970. Inspirées par les mouvements de contestations sociales de l'époque, celles-ci se sont fondées sur des idéaux communautaires et des écologistes, pour proposer un contre-modèle de production et consommation alimentaire, sur la base d'une coopération directe entre producteurs et consommateurs. Deux initiatives pionnières – les Jardins de Cocagne à Genève et La Clé des Champs dans le Jura suisse – se sont développées sur les principes de solidarité avec les producteurs (prix équitables), de respect de l'environnement (agriculture biologique) et d'une autonomisation collective du système agricole et alimentaire dominant. Pendant près de 20 ans, ces initiatives sont demeurées isolées et marginales, malgré un réel succès à leur échelle³. Toutefois, au début des années 2000, le mouvement qu'elles ont initié a pris son envol, avec une multiplication d'initiatives similaires qui se sont progressivement structurées autour d'une dénomination commune : l'agriculture contractuelle de proximité (ACP). Aujourd'hui, ces initiatives sont regroupées en deux fédérations suprarégionales, l'une francophone et l'autre germanophone. L'ACP est en fait la

³ Les Jardins de Cocagne ont en effet été longtemps connus pour leur longue liste d'attente pour l'acceptation de nouveaux membres.

manifestation spécifique à la Suisse d'un mouvement plus global d'alternatives alimentaires, connu ailleurs sous d'autres noms : Community Supported Agriculture aux Etats-Unis ; Teikei au Japon, ou encore Associations pour le Maintien, de l'Agriculture Paysanne (AMAP), en France.

La forme précise prise par les initiatives d'ACP en Suisse varie significativement sur les plans institutionnels et organisationnels. Le modèle proposé par les deux initiatives historiques repose sur une structure coopérative qui possède ou loue des terres et emploie des « jardiniers » pour y cultiver des produits (essentiellement des légumes). Il existe toujours et a donné lieu à quelques nouvelles initiatives. En parallèle toutefois, d'autres modèles ont émergé, où la production alimentaire est assumée par des agriculteurs professionnels déjà installés, qui vendent leur production (ou plutôt une partie de leur production) à un collectif d'ACP qui fait figure d'intermédiaire associatif entre membres producteurs et membres consommateurs. Les initiatives suivant ce modèle général sont encore une fois très diverses, allant d'une collaboration entre un agriculteur et un petit groupe local de consommateurs, à des structures plus larges regroupant plusieurs producteurs et plusieurs centaines de consommateurs.

Si l'histoire de ces initiatives et celle des coopératives agricoles classiques ne sont pas directement liées, toutes deux reflètent des pratiques de coopération en lien avec la production et la consommation d'alimentation. Cet article propose de dépasser les différences entre ces deux courants pour rechercher en quoi ils se rejoignent.

3. Les bases empiriques : un croisement de perspectives et d'approches

Cet article se base sur les données et les résultats liés à deux projets de recherches originellement indépendants l'un de l'autre et réalisés en Suisse entre 2013 et 2016. Tous deux ont été financés par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique. Le premier des deux projets, intitulé « *Alternatives in the Swiss dairy industry: reconfiguring networks and producers empowerment* » (projet 142481)⁴, s'est intéressé aux nouvelles stratégies développées par des organisations de producteurs, après la suppression des contingentements laitiers par lesquels l'état fédéral limitait jusque-là la production de lait. Le projet a suivi plus particulièrement cinq organisations régionales, dont *Glarner Milch*, qui est mobilisé comme exemple dans cet article. Au total, le projet a rassemblé 49 entretiens semi-directifs réalisés avec des agriculteurs membres et des employés des organisations concernées. A cela s'ajoute des observations directes lors de réunions et d'assemblées. Les principaux résultats ont donné lieu à des publications : sur les diverses mobilisations de l'argument « local » dans les stratégies des organisations étudiées (Forney and Häberli 2016) ; sur la mobilisation des valeurs coopératives dans un contexte de libéralisation (Forney and Häberli 2017) ; et sur les enjeux épistémologiques d'une approche en termes d'ontologies multiples pour dépasser les catégorisations binaires conventionnel/alternatif (Forney 2016). Je renvoie le lecteur à ces articles pour plus de détails sur les études de cas et les méthodes mobilisées.

Le deuxième projet, intitulé « *Alternative agro-food networks: innovative integration of sustainable eating habits and food production?* » (projet 145163)⁵ était intégré dans le Programme national de recherche 69 « Alimentation saine et production alimentaire durable »⁶. Le projet a suivi trois initiatives d'agriculture contractuelle de proximité dans la Suisse francophone : Rage de Vert à Neuchâtel, Notre Panier Bio à Fribourg, et les Jardins du d'Ouchy à Lausanne. L'enquête de terrain s'est basée sur le suivi

⁴ Ce projet a été dirigé par moi-même et réalisé avec l'aide d'une collaboratrice, Isabel Häberli.

⁵ Ce projet a été dirigé par Marion Fresia de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Le travail de terrain a quant à lui été principalement réalisé par un doctorant, Julien Vuilleumier.

⁶ <http://www.nrp69.ch/en>

ethnographique de ces trois associations pendant près de quatre ans (2012 – 2016), comprenant une analyse de la documentation officielle des initiatives, l'observation participante de réunions, de travaux dans les champs ou de distribution de paniers de légumes ; des entretiens semi-directifs avec les membres des comités, producteurs et consommateurs (N=20), et finalement un suivi longitudinal de 15 consommateurs sur une durée de 18 à 24 mois incluant un entretien initial, une autoévaluation par un budget alimentaire, puis un entretien final sur la base de budget réalisé.

Pour le propos de cet article, je me référerai essentiellement à deux des études de cas concernées par les deux projets, *Glerner Milch* et sa collaboration avec *GESKA AG* autour de la production du fromage *Glerner Schabziger* et *Notre Panier Bio*, une des plus grandes initiatives d'ACP de Suisse romande. Toutefois les idées générales présentées sont bien inspirées de 'ensemble des cas étudiés.

4. Convergences de luttes dans les systèmes agricoles et alimentaires suisses : deux études de cas

4.1. « Notre panier Bio » et l'agriculture contractuelle de proximité en Suisse francophone

Dans le contexte helvétique, l'ACP⁷ se réfère à des collectifs, prenant souvent la forme d'associations de producteurs et de consommateurs liés par un contrat de longue durée et par un objectif partagé de soutien à une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, et d'une juste rémunération envers les paysans. Dans ce système, les consommateurs s'engagent, en payant un abonnement, à soutenir la production des agriculteurs. Ils reçoivent, en échange, un « panier » de produits alimentaires, sur une base mensuelle ou hebdomadaire, dont la quantité, la qualité et le prix ont été prédéfinis. Inscrits dans l'héritage des expériences pionnières des années 1970-80 alors animées par un souci écologique et contestataire vis-vis de la société de consommation (Jardins de Cocagne à Genève et de la Clef des Champs dans le Jura), ces collectifs de producteurs et de consommateurs connaissent un nouvel engouement depuis les années 2000. Scandales alimentaires, préoccupations sanitaires, dérégulation du marché agricole mais aussi « conventionnalisation » et industrialisation du bio, ont contribué à (re)valoriser des filières de proximité perçues comme plus sûres, écologiques et solidaires. Le nombre d'ACP a ainsi explosé ces quinze dernières années passant de 13 en 2003 (Porcher 2008) à 28 en 2016, et une Fédération Romande d'Agriculture contractuelle de proximité (FRACP) s'est constituée en 2007, marquant l'institutionnalisation croissante de ces collectifs. Les modalités de leur organisation se sont aussi diversifiées : au côté du modèle « historique » des premières initiatives qui intègrent directement la production à une structure coopérative ou associative, s'est également rapidement développé un modèle d'intermédiaire associatif qui relie des consommateurs à des producteurs qui ne sont pas employés par l'ACP, mais qui conservent leur autonomie juridique et économique propre. Selon le rapport URGENCI 2016 sur la situation des CSA en Europe, 60 initiatives sont dénombrées en Suisse, dont 28 sont membres de la Fédération romande. Selon les observations des auteurs en 2016, basés sur les membres de cette Fédération, un total d'environ 6'300 membres sont inscrits dans ces 28 initiatives.

Ainsi, les systèmes ACP ne peuvent plus être considérés comme un phénomène marginal. D'autant plus que sous des appellations variées, et des engagements sensiblement différents, ils se multiplient partout dans le monde et se mettent en réseau :

⁷ Le terme d'agriculture contractuelle de proximité a été formalisé et son utilisation généralisée par la fondation de la Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité en 2017. Par une charte, la fédération a défini ce système et les principes de bases communs à différentes initiatives déjà en place et marquées par une diversité importante.

Associations pour un Maintien de l'Agriculture Paysanne en France (AMAP), « community supported agriculture » (CSA) aux Etats-Unis ou au Canada, ou encore « Teikei » au Japon, toutes ces initiatives participent à faire du « panier bio » la figure contemporaine d'une consommation saine, respectueuse des écosystèmes et des paysans.

Au-delà des quelques points fondamentaux qui les unissent, les initiatives associées à l'ACP se caractérisent par une grande diversité quant à leur taille, au type de production agricole (bio ou non), aux modes de distribution, aux formes de participations des membres, etc. Dans le cadre de cet article je me référerai à un exemple : Notre Panier Bio. Je le choisis notamment pour sa taille et son histoire, qui le différencie d'un modèle historique idéal, et de fait reflète la diversité du mouvement ACP.

Biologique et certifié avant tout, c'est le mot d'ordre pour les agriculteurs de *Notre Panier Bio* dans le canton de Fribourg. A l'origine de cette initiative, créée en fin 2006, se trouve un groupe issu de l'association des agriculteurs biologiques fribourgeois et de consommateurs intéressés piloté par un ingénieur agronome G., qui deviendra le secrétaire de l'association pendant 5 ans. Le modèle choisi par *Notre Panier Bio* est associatif, il a été inspiré par « l'Affaire Tournerêve » de Genève et adapté au contexte fribourgeois. Si G. était l'initiateur du projet, un maraîcher bio, U., y a également joué un rôle prépondérant. Dès le départ et jusqu'à présent, il s'est notamment occupé de la logistique et de l'administration par le moyen de sa propre entreprise. Les premiers paniers sont livrés en début 2007, avec 11 producteurs associés et une cinquantaine de membres. La particularité de *Notre Panier Bio* est de proposer des paniers dans différents points de distribution (une quarantaine en 2017) situés dans tout le canton, mais aussi de regrouper de nombreux producteurs, près de 24 en 2017. Comme l'indique M. la coordinatrice actuelle : « Nous voulons aussi rendre le bio accessible à un grand nombre, des gens qui n'ont pas accès à des magasins bio ou aux marchés et en même temps, nous proposons aux petits producteurs de se faire connaître largement, ce qu'ils ne pourraient pas faire autrement. »⁸ Le modèle, avec une livraison de paniers mensuels et une grande diversité de produits (y compris transformés, laitiers, céréaliers et carnés), permet un complément à la vente directe que la grande majorité des producteurs pratique par ailleurs. Ainsi, aucun des producteurs n'écoule la majorité de sa production par ce système. L'importance du réseau de producteurs impliqué a permis à l'association de connaître une croissance rapide de 400 membres une année après sa fondation, à près de 650 ménages en 2018. Toutefois, l'association doit effectuer un travail important pour construire la relation entre les producteurs et les membres, qui reste plus imaginée qu'incarnée dans des rencontres physiques du fait de la structure de distribution. L'association travaille également continuellement à produire la « qualité » de ses produits, qu'elle définit en termes de critères écologiques et gustatifs. Le comité a ainsi mis en place un suivi de qualité pour les livraisons : « On doit proposer des produits impeccables à nos membres, oui bien sûr, ce n'est pas calibré comme dans les supermarchés mais ça doit être de qualité, c'est comme ça qu'on peut prouver que le bio, c'est du sérieux. »⁹

La promesse de différence (Le Velly 2017) formulée par *Notre Panier Bio* tient donc dans l'offre de produits biologiques, qui constitue ici un argument central et constamment mis en évidence. Toutefois, dans les discours officiels et ce, dès la fondation, les aspects de solidarité envers les producteurs suisses et la souveraineté alimentaire sont aussi présents, comme en témoigne un extrait de sa charte : « Solidaire et équitable, le système contractuel renforce l'indépendance des exploitations agricoles et favorise la vente et la consommation directes. »

⁸ Extrait de discussion avec M., coordinatrice de Notre Panier Bio, à la suite d'un comité, 04.06.2014, Grangeneuve

⁹ Extrait de notes d'observation lors d'un comité de Notre Panier Bio, 02.03.2016

4.2. Collaborations localisées entre producteurs et transformateurs dans la filière lait : l'exemple du Glarner Schabziger

En 2009, la Confédération – l'état national – abandonne définitivement le système de contingentement laitier qui régissait depuis 1977 les quantités de lait produites dans les fermes du pays. Malgré les stratégies d'anticipation des divers acteurs des filières laitières, cette suppression a fait sauter un verrou essentiel dans la stabilisation relative du prix payé au producteur. L'augmentation de la production au niveau national et la nouvelle concurrence sur les marchés laitiers nationaux a renouvelé les pressions sur les structures coopératives qui opéraient comme intermédiaires entre producteurs et transformateurs. Face à elles, de nouvelles organisations ont émergées et leur faisant une concurrence croissante : soit des entreprises privées de commerce de lait, soit des organisations liant directement des producteurs à un transformateur unique. Dans un tel contexte plusieurs organisations de producteurs sont allées chercher leur salut dans un réancrage local des produits laitiers. Dans le cadre de cet article, je prendrai l'exemple d'une collaboration entre la coopérative locale de producteurs de lait de Glaris et environ (*Milchgenossenschaft Glarus Umgebung*) et une entreprise locale de taille moyenne, *GESKA AG*, unique productrice du *Glarner Schabziger*, une spécialité fromagère locale.

Le *Glarner Schabziger* est obtenu par maturation du sérac mixé et comprimé avec du sel et des plantes aromatiques, essentiellement le fenugrec bleu (*Trigonella caerulea*). Jusqu'il y a peu la coopérative locale de producteurs de lait produisait le sérac et le livrait ensuite à *GESKA AG* qui procédait aux étapes suivantes de transformation. Plusieurs problèmes de qualité et d'hygiène dus notamment à la vétusté des installations utilisées pour la production de sérac ont remis en question ce partenariat. Après de longues négociations, ont décidé de cofonder une nouvelle entreprise, *Glarner Milch AG*, pour garantir la production de sérac et investir dans de nouvelles installations.

Concrètement, la coopérative de producteur détient 51% des actions de la nouvelle entité et garde ainsi un certain contrôle. *GESKA AG*, de son côté héberge dans ses bâtiments les nouvelles installations de production de sérac qui fonctionnent depuis 2013. Cette stratégie commune et ce partenariat renforcé entre producteurs et transformateurs a permis d'assurer l'écoulement de la production laitière régionale à un prix plus élevé que sur le marché conventionnel tout en garantissant l'approvisionnement en sérac pour la production de Schabziger.

L'image du *Glarner Schabziger* est profondément liée à son origine géographique, mentionnée dans son nom (Glarner = de Glaris). Glaris est à la fois une petite ville et un canton de montagnes. Toutefois, il ne s'agit aucunement d'une appellation protégée, mais d'une marque. La stratégie de localisation toutefois a mené à des choix stricts en termes de provenance du lait qui ont été renforcés par le nouveau partenariat. Seules les exploitations du canton, situées en zones de montagnes sont autorisées à livrer le lait destiné à la production du sérac par *Glarner Milch AG*.

5. La coopération au-delà de l'agricole et l'autonomisation par l'interdépendance

5.1. Alliance producteurs – consommateurs, l'autonomisation par la « contrainte »

En s'engageant dans *Notre Panier Bio*, les membres signent un contrat. Celui-ci différencie fondamentalement l'ACP des formes d'approvisionnement alimentaire les plus courantes. Premièrement, le contrat exige des consommateurs qu'ils s'engagent à s'approvisionner auprès du collectif sur une longue durée (12 mois, reconductible tacitement). Il inclut également un prépaiement, complet ou partiel, du montant annuel de la transaction. Deuxièmement, l'importance donnée aux critères socio-environnementaux se traduit par le respect des normes de l'agriculture biologique et un engagement à rémunérer les producteurs de manière juste. Troisièmement, les prix sont

négociés dans le cadre associatif, lors de l'assemblée générale annuelle. En principe, ils sont proposés par les producteurs et acceptés par les consommateurs, moyennant quelques explications ou négociations. Quatrièmement, la participation à l'association *Notre Panier Bio* en tant que membre et le paiement de la cotisation annuelle liée (CHF 50.00 par ménage) sont obligatoires pour obtenir un panier ou pour rejoindre les fournisseurs. Ce principe vise à assurer le même statut aux producteurs et aux consommateurs au sein de l'association, en tant que membres. Certaines initiatives ont des contrats qui incluent la nécessité, pour les membres consommateurs, de fournir un travail agricole bénévole (par exemple deux demi-jours de bénévolat par année pour chaque membre). Mais ce n'est pas le cas de *Notre Panier Bio*, même si le bénévolat de membres reste une ressource essentielle pour la gestion de l'association et de son comité.

Au premier abord, ce contrat semble clairement favoriser les producteurs. Ces derniers gagnent en effet en sécurité sur les plans économiques par des prix qu'ils considèrent comme équitables, par un certain partage des risques avec les consommateurs. La durée de l'engagement permet la planification des récoltes sur une saison par un plan de culture spécifique et le prépaiement assure une certaine sécurité, à la fois pour des investissements de base mais aussi face aux risques climatiques ou autres affectant la production. De manière générale, la participation à l'ACP permet aux producteurs de diversifier leurs débouchés et de s'autonomiser en partie des filières de la grande distribution. De plus, il ressort de nos entretiens que ces derniers retirent de leur participation à une ACP un sentiment de revalorisation de leur métier et de reconnaissance de son importance et de sa pénibilité. Le fait que les consommateurs apprécient et commentent régulièrement les qualités de leurs produits procurent aux producteurs une grande satisfaction. Enfin, en créant un sentiment d'appartenance à un réseau, l'ACP offre aussi un potentiel d'engagement politique plus grand en faveur de l'agriculture paysanne, très apprécié des producteurs. Ainsi, la participation à l'ACP contribue à une autonomisation des producteurs sur plusieurs plans, en écartant certaines difficultés ou obstacles rencontrées sur les marchés dominants, en soutenant d'autres formes de produits et de pratiques agricoles et en permettant de nouvelles identifications positives. Cela dit, la rencontre avec les consommateurs et la participation à une ACP impliquent également de nouvelles obligations pour les producteurs, comme la livraison et la distribution, mais également la participation à une structure associative qui suppose de développer des nouvelles compétences de gestion associative ou de gestion des bénévoles. Toutefois, les rapports de pouvoir y sont de toute autre nature qu'avec la grande distribution et bien plus favorables aux producteurs. L'autonomisation du producteur se trouve ainsi au cœur du projet de l'ACP, à l'instar de mouvements similaires ailleurs dans le monde (AMAP, CSA...) où le projet de soutien à une agriculture à petite échelle, émancipée de ses rapports à l'industrie agro-alimentaire globalisée est également explicite. Cette autonomisation se passe essentiellement par la réorganisation de relations économiques et un équilibrage des rapports de pouvoir qui les caractérisent.

Ces effets bénéfiques du contrat sur le soutien aux producteurs sont en partie rendus possibles par le report de certaines contraintes sur les consommateurs. Le terme de contrainte permet ici de thématiser certaines dimensions de l'engagement présentant un caractère impératif et impliquant nécessairement une adaptation de la part des consommateurs et qui a priori pourrait être compris comme une limite à l'autonomisation. Adhérer à une ACP suppose en effet pour ces derniers de renoncer au moins partiellement à la plus grande liberté de choix et de prix dont ils bénéficient dans le cadre de la grande distribution. L'engagement à long terme, associé au prépaiement des produits, suppose de fournir un certain effort économique, même si le paiement peut être fait en plusieurs tranches. De plus, les ACP n'ont pas toujours suffisamment de flexibilité pour suspendre l'abonnement, ce qui induit de devoir payer pour son panier même en cas d'absence (vacances, etc.). Ensuite, la composition du panier est prédéfinie et

imposée : le consommateur doit s'adapter à l'offre de quelques producteurs, qui varie elle-même suivant la saisonnalité, les conditions météorologiques ou d'autres aléas. Le rythme de livraison, mensuel pour *Notre Panier Bio*, ainsi que la quantité sont aussi réglés à l'avance et collectivement par le contrat. Enfin, les consommateurs doivent aller chercher leur panier dans un lieu précis et à un horaire défini.

Il en résulte une première impression de perte de liberté du consommateur dans le système ACP, du moins selon une vision individualiste qui priorise notamment la liberté de choix par rapport à d'autres aspects de l'autonomie. Or cette conception individualiste de l'autonomie est contredite à la fois dans les discours et les pratiques liées à l'ACP. Si ces initiatives cherchent à s'émanciper, au moins en partie, des filières de la grande distribution, elles ne le font pas en y opposant une indépendance individualiste. Au contraire, elles mettent en place des formes d'autonomisation collective qui passe par des formes d'interdépendances choisies au sein de collectifs restreints. Ainsi, les membres-consommateurs interrogés attribuent à ces contraintes une signification généralement positive : elles sont présentées comme étant à la fois choisies et assumées et mêmes valorisées. Certes, ils renoncent à une certaine forme de liberté individuelle, mais ils indiquent le faire pour mieux concrétiser un engagement dans des modes de consommation orientés avant tout vers un désir de préservation de l'environnement, de soutien aux paysans suisses, et une quête de produits sains pour la santé ou présentant des qualités gustatives nouvelles. Le contrat permettrait ainsi l'affirmation de ces choix et surtout leur maintien sur la durée, sans avoir à répéter l'effort d'engagement à chaque acte de consommation. Face à la complexité des enjeux de durabilité en matière d'alimentation qui articulent notamment transports, modes de production agricole, transformation et conservation, ou encore rapports nord-sud, l'acte de consommation nécessite toute une série de traductions et de processus de délégation du choix. S'engager dans une ACP, c'est donc faire le choix, sur une relativement longue durée, d'une délégation radicale de ces arbitrages à un petit collectif de proximité. Comme l'expliquent certains membres, cela simplifie la vie, en imposant un rythme et une simplification bienvenue des choix. Ainsi, en s'imposant eux-mêmes des contraintes, certains membres-consommateurs cherchent, comme les producteurs, à s'autonomiser en partie des filières d'approvisionnement plus conventionnelles. Reformulé dans les termes de l'autonomisation, par leur collaboration avec les producteurs, ces consommateurs exercent une autonomie critique et valorisent leur nouvelle liberté d'agir selon une réflexion critique et des valeurs peu compatibles avec d'autres types d'organisation des marchés. Dans leurs récits, les membres-consommateurs des initiatives ACP opposent aux les contraintes de l'ACP une autonomisation face à d'autres contraintes, celles posées par la grande distribution. L'engagement dans un collectif facilite, selon eux, une consommation plus proche des idéaux de durabilité ou de solidarité recherchés et nourris par une réflexion critique et politique. C'est donc ici le choix d'un renoncement à certaines libertés de choix de consommation qui produit peut-être paradoxalement un sentiment d'autonomisation, par la facilitation d'action en accord avec une volonté propre. Toutefois, tous les membres-consommateurs ne tiennent pas leur engagement dans la longue durée : il existe un roulement relativement significatif de 10 % à 15% par année au sein de *Notre Panier bio*, et il en est de même pour les autres cas étudiés. Cela laisse à supposer qu'au-delà de changements pratiques (déménagements, etc.), une part des consommateurs peut trouver, malgré tout, ce mode d'approvisionnement trop contraignant.

5.2. Des partenariats locaux pour une interdépendance équilibrée

L'histoire des coopératives agricoles est intimement liée aux investissements collectifs dans les infrastructures de transformation alimentaire, en Suisse et plus généralement dans les pays occidentaux (p.ex. Hogeland, 2006). D'une certaine manière, la coopération entre agriculteurs est largement passée par un projet commun dont la réalisation dépendait de l'implication de chaque participant, notamment par

l'investissement de capital. Les agriculteurs se retrouvant unis dans une forme d'interdépendance entre pairs.

L'investissement conjoint par l'organisation de producteur glaronaise et l'entreprise familiale *GESKA AG* dans de nouvelles installations de production a engendré une réorganisation des relations entre les acteurs de l'économie locale. Le nouvel accent mis sur la provenance renforce l'image de produit régional et de montagne qui est mobilisée par le marketing du *Schabziger* et l'existence de *Glarner Milch*, comme garant de cette origine, en facilite la transparence. De plus, ce partenariat a instauré une dépendance mutuelle : les producteurs livrent leur lait à un seul transformateur qui de son côté dépend d'un unique fournisseur de sérac. Ainsi le destin des partenaires est inévitablement lié. Mais cette interdépendance permet aussi, de part et d'autre, de gagner en contrôle. D'une part, la coopérative de producteurs a consolidé leur position en possédant sa majorité dans les actions de la nouvelle entité. Les producteurs ont davantage d'influence sur les conditions de livraisons de lait et même sur certaines décisions stratégiques que la plupart de leurs collègues insérés dans d'autres filières. Certes, certains agriculteurs commentent cette nouvelle situation en soulignant l'ambiguïté et une certaine perte de contrôle : les producteurs de lait doivent partager le contrôle exercé sur ces infrastructures avec leur partenaire industriel, alors qu'ils étaient les seuls propriétaire et maîtres des précédentes infrastructures. Toutefois, la plupart des agriculteurs rencontrés semblaient satisfaits de la création de la nouvelle entreprise, *Glarner Milch AG*. Cette nouvelle collaboration garantit que, dorénavant, seuls les producteurs locaux fournissent leur lait à l'entreprise *GESKA AG*, sans concurrents, ce qui constitue une sécurité appréciable face aux incertitudes des marchés. D'autre part, *GESKA AG* a un meilleur contrôle sur l'approvisionnement en sérac, tant au niveau des quantités que de la qualité. L'entreprise a pu ainsi résoudre un de ses principaux soucis en termes d'accès à la matière première. De plus, la légitimité de ses produits, en tant que produits ancrés dans une région, se trouve renforcée.

En d'autres termes, le nouveau partenariat et la nouvelle interdépendance qu'il a créée, contraignent chacun à mieux intégrer les perspectives de l'autre et à rechercher des solutions consensuelles. Par rapport à des nombreuses situations dans l'industrie laitière, l'impact sur l'autonomie et la capacité d'agir des agriculteurs est positif. Le fait que *GESKA AG* soit une relativement petite entreprise ancrée régionalement a certainement favorisé l'avènement d'une solution qui soit bénéfiques à l'ensemble des partenaires. De plus, la nature très spécifique du produit phare résultant de cette collaboration, le *Glarner Schabziger*, a favorisé une démarche de localisation, à la fois dans les pratiques de production et dans un marketing reposant sur la provenance. Cette stratégie marketing instaure ainsi une forme de protection pour les partenaires face aux pressions des marchés nationaux et globaux : le fromage se différencie par son ancrage local et les producteurs locaux deviennent irremplaçables en tant que garant de cet ancrage.

L'autonomisation est un objectif déclaré de la coopération entre agriculteurs, qui trouve écho notamment dans le mouvement coopératif international (ICA) qui pose l'autonomie comme une de ses valeurs centrales. Dans une approche classique de la coopération, l'interdépendance entre pairs fondée sur la solidarité produit de l'autonomie. De manière intéressante, dans certains cas rencontrés dans nos recherches, à l'image de la collaboration autour du *Glarner Schabziger*, nos interlocuteurs étendent ce lien entre interdépendance et autonomie à leurs rapports à des partenaires non-agriculteurs. Une dépendance réciproque entre agriculteurs et partenaire industriel est décrite positivement, pour autant qu'il y ait un certain équilibre dans les rapports de pouvoir en jeu. Nos interlocuteurs, notamment des responsables d'organisations de producteurs et des agriculteurs, opposent cette interdépendance équilibrée à une dépendance unilatérale d'autres producteurs par rapport à certains acteurs industriels tout puissants. En décrivant cette opposition entre dépendance et interdépendance, nos interlocuteurs

soulignent l'importance d'un équilibre des rapports de pouvoir, associé à la recherche d'un intérêt commun. Dans les faits, cet équilibrage passe notamment par le caractère démocratique des structures décisionnelles impliquées dans la collaboration. Dans le cas du *Glarner Schabziger*, l'organisation de producteur est une coopérative garantissant une forme de contrôle par les membres sur les décisions prises par son comité directeur. L'attribution à la coopérative des producteurs de 51 % des actions de la nouvelle entité possédant les infrastructures de transformation du sérac garantit également que ce contrôle s'étende à la collaboration avec *GESKA AG*.

6. Pour une autonomisation agricole et alimentaire

Ce court voyage au sein de quelques pratiques de collaborations au-delà de l'agricole dans le contexte helvétique contemporain a permis de mettre en évidence des processus d'autonomisation qui résultent non pas d'une solidarité agricole uniquement, mais de son ouverture à d'autres acteurs des systèmes agricole et alimentaires, consommateurs ou transformateurs.

Ce qui est atteint dans les deux cas n'est certes pas une autonomie complète. Toutefois, les deux exemples de collaboration offrent une illustration bien réelle d'une quête d'autonomie : pour les agriculteurs qui se trouvent bien en leur centre, mais aussi pour d'autres acteurs. Disons le même franchement, ces exemples indiquent que l'autonomisation des agriculteurs passe par celle d'autres acteurs. Les membres-consommateurs de Notre Panier Bio concèdent une part de liberté pour permettre l'autonomisation des membres-agriculteurs. Volontairement, ils reprennent sur leurs épaules une part des risques et des pressions qui reposent habituellement sur celles des producteurs, dans un système plus conventionnel. De même, *GESKA AG*, par son engagement et sa participation à un investissement conjoint permet la consolidation d'une filière émancipatrice pour les producteurs locaux qui se libère en partie d'un marché du lait industriel en difficulté. En accordant la majorité des actions de la nouvelle entité ainsi fondée au collectif agricole, l'entreprise à la fois assure une forme de contrôle démocratique tout en renforçant le principe coopératif lui-même. Mais l'autonomisation de se limite pas aux agriculteurs puisque dans le même temps, les membres consommateurs de Notre Panier Bio et l'entreprise familiale trouvent leur contrepartie. La participation à l'initiative d'ACP permet une autonomisation partielle par rapport à la grande distribution et de mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement alimentaire plus proche de valeurs personnelles de durabilité et d'équité. L'entreprise de transformation glaronnaise, quant à elle, sécurise son propre approvisionnement en matière première, tout en renforçant son positionnement marketing en termes de provenance locale et d'authenticité.

En guise d'ouverture, j'aimerais encore souligner le rôle d'un acteur qui est resté quelques peu dans l'ombre tout au long de ce texte : l'aliment lui-même, le légume dans le panier bio fribourgeois, le fromage aux herbes glaronnais à l'odeur si caractéristique. De manière intéressante, dans les deux cas, la dimension alimentaire joue un rôle important dans la collaboration et l'autonomisation. L'aliment devient l'incarnation d'un engagement commun, d'un projet, de valeurs. L'aliment devient symbole, dans le sens qu'il représente le collectif et qu'il en est le ciment.

L'aliment matérialise l'autonomisation. Pour les membres de Notre Panier Bio, une carotte un peu tordue symbolise la différence de l'ACP par rapport à la grande distribution qui, elle, refuserait ce légume hors calibre, bien que tout à fait consommable. Le *Glarner Schabziger* avec sa nouvelle identité locale, n'est plus le même qu'avant. Comme il est fait de lait produit localement uniquement, il matérialise une activité agricole régionale traditionnelle et un engagement conjoint.

Plus fondamentalement encore, l'intégration de la dimension alimentaire, par opposition à une fermeture sur l'agricole, est indispensable à l'accomplissement des processus

d'autonomisation décrits ici. C'est par elle que des acteurs non-agricoles peuvent être enrôlés dans des pratiques de collaboration et ainsi déclencher une action au-delà de l'agricole et contribuer à constituer des espaces sociaux d'autonomisation alimentaire. Bien que ces autonomisations ne soient que partielles – chaque acteur demeurant inclut dans un système agricole et alimentaire marqué par d'autres processus de dépendance – elles contribuent à l'invention de nouveaux modèles agricoles et alimentaires, notamment en suscitant la confrontation des perspectives entre partenaires.

7. Bibliography

- Anderson, Colin Ray, Lynda Brushett, Thomas Gray and Henk Renting. 2016. "Group Editorial for the Special Issue on Cooperatives and Alternative Food Systems Initiatives Working Together to Build Cooperative Food Systems." *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development* 4(3):3-9. doi: 10.5304/jafscd.2014.043.017.
- Bijman, Jos, Markus Hanisch and Ger van der Sangen. 2014. "Shifting Control? The Changes of Internal Governance in Agricultural Cooperatives in the Eu." *Annals of Public and Cooperative Economics* 85(4):641-61. doi: 10.1111/apce.12055.
- Chaddad, Fabio. 2012. "Advancing the Theory of the Cooperative Organization: The Cooperative as a True Hybrid." *Annals of Public and Cooperative Economics* 83(4):445 - 61.
- Chaddad, Fabio and Constantine Iliopoulos. 2013. "Control Rights, Governance, and the Costs of Ownership in Agricultural Cooperatives." *Agribusiness* 29(1):3-22. doi: 10.1002/agr.21328.
- Chaddad, Fabio R. and Michael L. Cook. 2004. "Understanding New Cooperative Models: An Ownership–Control Rights Typology." *Applied Economic Perspectives and Policy* 26(3):348-60. doi: 10.1111/j.1467-9353.2004.00184.x.
- Droz, Yvan. 2001. "Le Paysan Jurassien: Un Fonctionnaire Qui S'ignore?". *Journal des anthropologues* 84:173-201.
- Dunn, John R. 1988. "Basic Cooperative Principles and Their Relationship to Selected Practices." *Journal of Agricultural Cooperation* 3:83-93.
- Emery, Steven B. 2015. "Independence and Individualism: Conflated Values in Farmer Cooperation?". *Agriculture and Human Values* 32(1):47-61. doi: 10.1007/s10460-014-9520-8.
- Forney, Jérémie. 2012. *Eleveurs Laitiers. Peuvent-Ils Survivre*. Lausanne: PPUR.
- Forney, Jérémie. 2016. "Enacting Swiss Cheese: About the Multiple Ontologies of Local Food." Pp. 67-81 in *Biological Economies: Experimentation and the Politics of Agrifood Frontiers*, edited by R. Le Heron, H. Campbell, N. Lewis and M. S. Carolan: Routledge.
- Forney, Jérémie and Isabel Häberli. 2016. "Introducing 'Seeds of Change' into the Food System? Localisation Strategies in the Swiss Dairy Industry." *Sociologia Ruralis* 56(2):135-56. doi: 10.1111/soru.12072.
- Forney, Jérémie and Isabel Häberli. 2017. "Co-Operative Values Beyond Hybridity: The Case of Farmers' Organisations in the Swiss Dairy Sector." *Journal of Rural Studies* 53:236-46. doi: <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2017.04.003>.
- Gasson, Ruth. 1973. "Goals and Values of Farmers." *Journal of Agricultural Economics* 24(3):521-42. doi: 10.1111/j.1477-9552.1973.tb00952.x.
- Gibson-Graham, J. K. 2006. *A Postcapitalist Politics*. Minneapolis/London: University of Minnesota Press.
- Gray, Thomas W. and G. W. Stevenson. 2008. "Cooperative Structure for the Middle: Mobilizing for Power and Identity." Pp. 37-53 in *Food and the Mid-Level Farm. Renewing an Agriculture of the Middle*, edited by T. A. Lyson, G. W. Stevenson and R. Welsh. Cambridge/London: The MIT Press.
- Hogeland, Julie A. 2006. "The Economic Culture of U.S. Agricultural Cooperatives." *Culture & Agriculture* 28(2):67-79. doi: 10.1525/cag.2006.28.2.67.
- Le Velly, Ronan. 2017. *Sociologie Des Systèmes Alimentaires Alternatifs*.

- Lucas, Véronique and Pierre Gasselin. 2018. "Gagner En Autonomie Grâce À La Cuma. Expériences D'éleveurs Laitiers Français À L'ère De La Dérégulation Et De L'agroécologie." *Économie rurale* 364(2):73-89.
- Massy, M. H. 1956. "Le Rôle De La Coopération Dans La Production Laitière." *Économie rurale*:87-93.
- Mooney, Patrick. 1988. *My Own Boss? Class, Rationality, and the Family Farm*. Boulder and London: Westview Press.
- Niska, Miira, Hannu T. Vesala and Kari Mikko Vesala. 2012. "Peasantry and Entrepreneurship as Frames for Farming: Reflections on Farmers' Values and Agricultural Policy Discourses." *Sociologia Ruralis* 52(4):453-69. doi: 10.1111/j.1467-9523.2012.00572.x.
- Purtschert, Robert. 2007. "Das Schweizer Genossenschaftswesen Zwischen Bedeutungsverlust Und Wirtschaftlicher Dynamik." Pp. 375-88 in *Nonprofit-Organisationen Und Märkte: 7. Internationales Colloquium Der Npo-Forscher Im März 2006 an Der Universität Freiburg, Schweiz*, edited by B. Helmig, R. Purtschert, R. Schauer and D. Witt. Wiesbaden: Deutscher Universitäts-Verlag.
- Roessl, Dietmar. 2005. "Family Businesses and Interfirm Cooperation." *Family Business Review* 18(3):203-14. doi: 10.1111/j.1741-6248.2005.00042.x.
- Spear, Roger. 2011. "Formes Coopératives Hybrides." *Revue internationale de l'économie sociale : Recma* 320:26-42.
- Stock, Paul V. and Jérémie Forney. 2014. "Farmer Autonomy and the Farming Self." *Journal of Rural Studies* 36:160-71. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.07.004>.
- Stock, Paul V., Jérémie Forney, Steven B. Emery and Hannah Wittman. 2014. "Neoliberal Natures on the Farm: Farmer Autonomy and Cooperation in Comparative Perspective." *Journal of Rural Studies* 36:411-22. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.06.001>.
- van der Ploeg, Jan Douwe. 2008. *The New Peasantries. Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalisation*. London: Earthscan.

Electronic reference

Forney, Jérémie. « Interdépendances et collaborations dans les systèmes agro-alimentaires : penser l'autonomie en agriculture au-delà de l'agricole », Working Paper series MAPS [online], 1 | 2020.

https://www.unine.ch/files/live/sites/maps/files/shared/documents/wp/WP-2020_1_Forney.pdf

ISSN : 1662-744X

La reproduction, transmission ou traduction de tout ou partie de cette publication est autorisée pour des activités à but non lucratif ou pour l'enseignement et la recherche.
Dans les autres cas, la permission de la MAPS est requise.



Contact:

MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux
Rue A.-L. Bréguet 1
CH - 2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 718 39 34
www.unine.ch/maps
maps.info@unine.ch